

CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 10 AVRIL 1995

Compte rendu

Le Conseil Municipal s'est réuni le 10 avril 1995 à 18 heures, sous la présidence de M. Robert SCHWINT, Maire.

Etaient présents : M. SCHWINT, M. de SURY, Mme VIEILLE-MARCHISET, M. MILLE, M. PONÇOT, M. PINARD (à partir de la question 6/e), M. HUMBERT, M. HIRSCH, M. RUEFF, M. ANTONY, M. VUILLEMIN, M. FUSTER, M. BARETJE, M. RÉGNIER, M. MEUNIER (à partir de la question 4), M. LAGRANGE, M. FOUSSERET, Mme TETU, M. JUSSIAUX (à partir de la question 6/a), Mme BULTOT, M. LIME, Mme DUFAY, M. FERRÉOL, Mme GUINCHARD-KUNSTLER, M. TISSOT, M. PIERLOT (à partir de la question 6/j), M. JEANNAIRD, M. DAHOUI, M. NOT (à partir de la question 6/e), M. GIRARD, Mme CUENIN, Mlle ZILLI, M. RAGOT, M. JEANTOT, M. JACQUEMIN, Mme CAMPBELL, M. GRAPPIN, Mme DUVERGET, M. SALOMON, M. TABOURNOT (à partir de la question 9), M. BAS (jusqu'à la question 21), M. NACHIN, Mme FOLSCHWEILLER, M. ALAUZET.

Absents : M. PINARD (jusqu'à la question 6/e), Mme MADER, M. BAUDIER, M. MATHIEU, M. JEANNEROT, M. MEUNIER (jusqu'à la question 4), M. MAGNIN, M. JUSSIAUX (jusqu'à la question 6/a), M. PIERLOT (jusqu'à la question 6/j), M. LIEVREMONT, M. NOT (jusqu'à la question 6/e), M. ANGUENOT, M. TOURRAIN, M. MAILLARD, M. TABOURNOT (jusqu'à la question 9), M. CHOMETTE, M. BAS (à partir de la question 21), M. VIALATTE.

Secrétaire : M. RAGOT.

Procuration de vote :

Mandants : M. PINARD (jusqu'à la question 6/e), Mme MADER, M. JEANNEROT, M. MAGNIN, M. JUSSIAUX (jusqu'à la question 6/a), M. PIERLOT (jusqu'à la question 6/j), M. LIEVREMONT, M. NOT (jusqu'à la question 6/e), M. ANGUENOT, M. TOURRAIN, M. VIALATTE.

Mandataires : M. MILLE (jusqu'à la question 6/e), Mme CUENIN, M. SCHWINT, M. LIME, Mme VIEILLE-MARCHISET (jusqu'à la question 6/a), Mme BULTOT (jusqu'à la question 6/j), Mlle ZILLI, M. HIRSCH (jusqu'à la question 6/e), M. RAGOT, M. GRAPPIN, M. SALOMON.

* * *

0/1 - Avant d'aborder les questions inscrites à l'ordre du jour, M. le Maire a évoqué le problème de l'Université. Il a précisé avoir saisi par courrier le Premier Ministre et le Ministre de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche pour attirer leur attention sur la situation très préoccupante de certaines facultés de Besançon, notamment celle de Sciences et celle de Lettres auxquelles il manque des crédits pour terminer l'année universitaire, et leur demander de trouver une solution dans les meilleurs délais.

M. JACQUEMIN, Député et Conseiller Municipal, s'est inquiété également de cette situation qui, si elle se prolongeait, entraînerait le report des examens à l'automne, ce qui reculerait d'autant la prochaine rentrée universitaire. Il a souligné son intervention auprès du Premier Ministre, afin que le budget de l'Université de Besançon soit revu à la hausse.

Après en avoir délibéré, l'Assemblée Communale a pris les décisions suivantes :

1 - Exercices 1994 et 1995 - Autorisation de principe accordée au Maire pour accomplir certains actes de gestion courante - Bilan des décisions prises dans le cadre de l'article L 122.20 du Code des Communes

Dont acte.

2 - Garanties d'emprunts :

a) SAFC - Construction de 2 logements PLA TS à Besançon, 12 et 12b, avenue de la 7^{ème} Armée Américaine - Garantie de la Ville de Besançon, à hauteur de 50 %, pour le remboursement d'un emprunt de 811 469 F contracté auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations

Adopté à l'unanimité.

b) Office Public d'HLM de Besançon - Acquisition-amélioration de 5 logements PLA TS à Besançon, 37 avenue de Montjoux - Garantie de la Ville de Besançon, à hauteur de 50 %, pour le remboursement d'un emprunt de 1 201 162 F contracté auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations

Adopté à l'unanimité. M. l'Adjoint TISSOT, Président de l'Office Public d'HLM n'a pas pris part au vote.

c) SONACOTRA - Foyer CNA 82 ter avenue Clemenceau à Besançon - Travaux de restructuration de l'entrée C (2^{ème} phase) - Garantie de la Ville, à hauteur de 50 %, pour le remboursement d'un emprunt de 1 083 000 F contracté auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations

Adopté à l'unanimité.

3 - Comptabilité - Exercice 1995 :

a) Ouverture de crédits au budget supplémentaire

Adopté à l'unanimité.

b) Transferts de crédits

Adopté à l'unanimité.

4 - Conservatoire National de Région - Ecole Régionale des Beaux-Arts - Droits d'inscription pour l'année scolaire 1995-1996

A l'unanimité, le Conseil Municipal a adopté les droits d'inscription pour l'année scolaire 1995-1996 qui ont été fixés comme suit :

I - Conservatoire National de Région

Tarifs annuels applicables aux départements traditionnels et horaires aménagés (du CE1 à la 3^{ème} comprise) :

Disciplines	Besançon	District	Département	Autres
* Eveil musical				
* Formation musicale seule	408 F	714 F	1 224 F	1 682 F
* Formation musicale + instrument				
* Instrument seul				
Cycle 1	912 F	1 392 F	1 824 F	2 006 F
Cycle 2	1 000 F	1 752 F	2 004 F	2 204 F
Cycle 3	1 092 F	1 912 F	2 188 F	2 406 F
* Formation musicale + Piano - Orgue - Harpe - Chant - Danse - Clavecin				
Cycle 1	1 424 F	1 900 F	2 334 F	2 516 F
Cycle 2	1 508 F	2 264 F	2 514 F	2 716 F
Cycle 3	1 604 F	2 424 F	2 698 F	2 916 F
* Ecriture - Analyse - Direction d'Orchestre - Atelier Jazz - Art Dramatique	912 F	1 392 F	1 824 F	2 006 F

Location des instruments :

Alto - violon	90 F/mois
Clarinette - Flûte - Trompette - Cor - Trombone	100 F/mois
Violoncelle - Contrebasse - Hautbois - Basson - Saxophone	120 F/mois

II - Ecole Régionale des Beaux-Arts

Tarifs annuels

Cycles	Besançon	District	Autres
* Cycle traditionnel (élèves permanents)	1 330 F	1 530 F	2 720 F
* Cours du soir, stagiaires, auditeurs libres	1 420 F	1 620 F	2 880 F
* Cours péri-scolaires	700 F	910 F	1 430 F

5 - Encaissement et réaffectation :

a) d'une subvention de la DRAC

Adopté à l'unanimité (subvention d'un montant de 1 140 F à titre de participation à une opération de restauration d'une sculpture du Musée Comtois).

b) d'une subvention du Centre National du Livre

Adopté à l'unanimité (subvention d'un montant de 100 000 F destinée à l'acquisition d'ouvrages d'érudition et axés sur la calligraphie).

c) d'une indemnité de sinistre - Immeuble communal 32, rue d'Arènes

Adopté à l'unanimité (indemnité de 191 133 F dont 17 372 F d'honoraires d'expert).

d) d'une subvention du Ministère des Affaires sociales, de la Santé et de la Ville

Adopté à l'unanimité (subvention de 18 000 F pour un projet mené par la MPT de Montrapon dans le cadre des «Réseaux Solidarité Ecole»).

e) du reliquat financier de l'Association Sportive et Culturelle de Clairs-Soleils et attribution de subventions

Adopté à l'unanimité (reliquat de 62 234,22 F qui seront reversés sous forme de subventions :

- pour 25 000 F à l'Association Clairs-Soleils Football Club
- pour 25 000 F à l'Association Satellite pour la section basket des Clairs-Soleils).

6 - Subventions :

a) à la Chambre de Commerce et d'Industrie pour l'opération Besançon Evasion Week-end

A l'unanimité moins 6 abstentions, le Conseil Municipal a décidé d'accorder à cet organisme une subvention de 23 720 F.

b) au secteur Prévention - Formation - Emploi des Jeunes

A l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé d'accorder les subventions suivantes :

	Somme attribuée en 1995
Association Réseau d'Echanges et de Savoir	20 000 F
Association Planoise Football Club	5 000 F
Association Sportive Brulard	5 000 F
Association Brulard 2000 pour journal «Ascenseur»	5 000 F
Association d'Aide aux Victimes d'Infractions (Orchamps)	1 000 F (2 ^{ème} répartition) (18 755 F déjà versés en 1995)
Comité Départemental de Prévention de l'Alcoolisme (programme de prévention Toxicomanie pour les 9 à 12 ans)	30 000 F
ADDSEA Groupe Ressource Toxicomanie	2 500 F

Par ailleurs, le service AFP prendra en charge, à hauteur de 1 000 F, des dépenses relatives à des actions menées sur le quartier des Acacias dans le cadre des relations parents/enfants autour d'activités ludiques et éducatives.

c) dans le cadre des Jumelages et Relations Internationales

A l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé d'accorder les subventions suivantes :

* 762 F au Lycée des Gravier Blancs pour le déplacement de 14 élèves à Aoste (Italie) du 11 au 25 février 1995 et l'accueil de 18 élèves d'Aoste du 30 mars au 12 avril 1995 (échange scolaire).

* 700 F au Collège Proudhon pour le déplacement de 50 élèves à Huddersfield (Angleterre) du 22 mars au 5 avril 1995 et l'accueil de 24 élèves de Huddersfield du 9 au 23 juin 1995 (échange scolaire).

* 3 000 F au Comité de Jumelage Besançon Pavie du Lycée St-Paul/Collège Ste-Ursule pour le déplacement à Pavie (Italie) de 48 élèves du 20 au 26 avril 1995 (échange scolaire).

* 6 444 F au CFPPA de Châteaufarine pour le déplacement de 18 élèves à Kuopio (Finlande) du 15 avril au 1^{er} mai 1995 (échange professionnel).

* 1 200 F au Collège Diderot pour le déplacement à Fribourg (Allemagne) de 31 élèves et 31 adultes les 25 et 26 mars 1995 (échange culturel).

* 3 340 F à l'Ecole d'Auxiliaires de Puériculture pour le séjour de 10 élèves à Dewsbury (Angleterre) du 5 au 25 mars 1995 (échange professionnel).

* 4 066 F au Lycée Claude Nicolas Ledoux pour le déplacement de 33 personnes à Pavie (Italie) du 13 au 18 mars 1995 (échange scolaire).

* 5 000 F à titre exceptionnel au Quintette de cuivres «Da Chiesa» pour sa participation au VI^{ème} Festival Œcuménique de Musique Sacrée de Kuopio (Finlande) en avril 1995 (échange culturel).

d) aux associations culturelles

A l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé d'accorder les subventions suivantes :

Associations	Somme accordée pour 1995
<i>Théâtre</i>	
Compagnie Bacchus	10 000 F
Association Embarquez	10 000 F
Théâtre à tout prix	10 000 F
Théâtre des Manches à Balais	30 000 F
	(dont 20 000 F pour le Festival des Marionnettes)
Théâtre de la Roulotte	120 000 F
Théâtre Universitaire de Franche-Comté	5 000 F
Théâtre URSUS	10 000 F
L'Embarcadère	260 000 F
	(dont 10 000 F pour la rencontre des Centres de Formation aux arts du spectacle)
Compagnie Boutique des Contes	10 000 F
<i>Danse</i>	
Muse et Danse	10 000 F
<i>Lecture</i>	
Croqu'Livres	10 000 F
<i>Musique</i>	
Da Camera	20 000 F
Jeunes musiciens et danseurs du CNR	10 000 F
Jeunesses musicales de France	10 000 F
Association pour les musiques improvisées	20 000 F
Société des Concerts	10 000 F
Choeur Schütz	15 000 F
Le Contrepoint	15 000 F
Orchestre Philharmonique	15 000 F
Orgue et culture	15 000 F
Musique vocale à l'Université	3 000 F
Besançon Jazz Action	60 000 F
La Clé de Sol	8 000 F
Tetraktys	15 000 F
Orchestre des Jeunes	10 000 F
Chorale l'Alouette	1 500 F
<i>Ateliers musicaux</i>	
Atelier des Clairs-Soleils	40 000 F
Atelier de Montrapon	80 000 F
Atelier de Rosemont - Saint-Ferjeux	80 000 F
Carrefour d'Animation et d'Expression Musicale (CAEM de Planoise)	40 000 F

Associations	Somme accordée pour 1995
Sociétés savantes	
Défense de la langue française	1 000 F
Académie des Sciences, Belles Lettres et Arts	2 000 F
Association Astronomique de Franche-Comté	10 000 F
Cirque	
Cirque Plume	200 000 F
Divers	
Association Protéiforme	5 000 F
Centre d'Art Mobile	10 000 F

e) à diverses associations

A l'unanimité, l'Assemblée Communale a décidé l'attribution des subventions suivantes :

Associations	Somme attribuée pour 1995
Comités de quartiers	
Comité de Quartier de Bregille	50 000 F + 10 000 F (pour travaux raccordements égouts)
Comité de Quartier des Chaprais (Chapraisienne)	10 000 F
Comité de Quartier des Prés de Vaux	12 000 F
Comité de Quartier des Torcols - Chailluz	5 000 F
Comité de Quartier de Saint-Claude	76 000 F
Associations de Quartiers diverses	
APIM (Ass. Promotion de l'Information à Montrapon)	25 000 F
Association de la Combe Saragosse	4 000 F
Banque Alimentaire Grette	3 000 F
Club Photo de Planoise	4 000 F
Club 3ème Age Planoise (animation)	3 000 F
Coordination Planoise	10 000 F
Nouvelle Pelouse	2 000 F
Palente-Village	5 000 F
Passerelle de Planoise	20 000 F
Planois'elles	5 000 F
Torcolienne	4 000 F
Union Sportive des Prés de Vaux	2 900 F
Associations Anciens Combattants	
ADIRP (Déportés, Internés, Rapatriés, Patriotes)	2 500 F
ADIF (Déportés, Internés, Familles de disparus)	2 000 F
Fédération Nationale Combattants - 20 ans	1 500 F
UD - ACFCI (Français Musulmans Confession Islamique)	3 000 F
Associations Nature	
Amis de la Nature	6 000 F
Association Astronomique de Franche-Comté	6 000 F
Balise 25	2 000 F
Club Orientation Comtois	2 000 F
Groupe Spéléo du Doubs	7 000 F
Nyctalopithèques (groupe spéléo)	2 500 F
Spiteurs foux (groupe spéléo)	2 500 F
Voie des Fleurs	1 200 F
Société Hétéromorphe Amateurs de Gouffres (SHAG)	7 000 F

Associations	Somme attribuée pour 1995
Associations Loisirs	
Besançon Automobiles miniatures	1 200 F
Kit Club Bisontin	1 200 F
Rail Miniature 25	2 000 F
Reine Marulaz	3 500 F
Société Numismatique	2 000 F + 7 000 F (pour édition ouvrage atelier monétaire royal)
Tarot Club	2 000 F
Tour Prends Garde	10 000 F
Associations diverses	
Aide Humanitaire et Alimentaire de la Grette	3 000 F
Associer l'Art à la Vie	1 200 F
Amicale Andorhinas	6 500 F
Amis du Museum d'Histoire Naturelle de Besançon	4 000 F
Centre Culturel ESPERANTO	2 500 F
Coin de l'Amitié	4 500 F
Comité Amérique Centrale	2 500 F
Franche-Comté Consommateurs	9 000 F
Hibiscus	2 000 F
Ligue Droits de l'Homme	5 000 F
ORBIS (orpailleurs)	1 200 F
Phalistine Amitié	1 200 F
Prévention Routière	11 000 F
Que Choir / UFC	10 000 F
Restaurants du Coeur	4 000 F
Société Protectrice des Animaux	26 000 F
Associations Jeunesse - Enfance	
Clubs de Loisirs et d'Actions de la Jeunesse	4 000 F
Musique Rock	
Prima Festival	17 000 F
Los Production	100 000 F

f) «Besançon Ville Ouverte aux Jeunes 1995» - Adoption du projet - Demandes et attribution de subventions

A l'unanimité, l'Assemblée Communale a adopté ce projet estimé à 700 000 F qui seront financés pour 600 000 F par la Ville, 50 000 F par la DRAC et 50 000 F par le Conseil Général du Doubs.

Dans ce cadre, il a été décidé de verser les subventions suivantes :

* 10 000 F à la Compagnie Barcarolle pour la création d'un spectacle pour le jeune public «*Le Guetteur de Lune*».

* 5 000 F au Théâtre de l'OMEGA pour une création collective sur le thème du travail.

* 10 000 F à la Compagnie Boutique du Conte pour un spectacle «*Les Poissons Volants*» à partir d'un texte d'Henri Gougaud.

* 5 000 F à l'Association GRAVITATION pour une pièce adaptée de l'«*Eveil du Printemps*» de Franck Wedekind.

* 5 000 F à titre d'acompte à la Troupe en Trop pour «*Etoile*», spectacle adapté du «*Petit Prince*» de St-Exupéry et «*Amère Henrietta*», concert dialogue entre deux groupes rocks régionaux.

* 10 000 F au Théâtre Universitaire pour un spectacle de création collective sur le thème de la Science et de la Science Fiction.

* 12 000 F à l'Association Jeunes Musiciens et Danseurs du Conservatoire pour la réalisation d'un spectacle de musique contemporaine autour de l'œuvre de Maurice Ohana «*Trois contes de l'Honorable Fleur*» et la mise en place de concerts de Musique de Chambre.

* 15 000 F au Centre Polyphonique pour la création d'un spectacle choral sur le thème de la lettre avec plus de cent enfants du Quartier des Clairs-Soleils, des musiciens et comédiens.

* 5 000 F à l'Association Chœur à Corps pour la réalisation de l'«*opéra de la lune*» d'après Jacques Prévert.

* 10 000 F à l'Association Sentimental Noise à titre d'acompte pour «*Les Portes*» création musicale de Christian Girardot d'après le château de Barbe-Bleue.

* 15 000 F à l'Association Découvert Autorisé à titre d'acompte pour du «*Rock au Barock*» projet et spectacle associant 3 groupes «*rock*» et un ensemble du Conservatoire à partir d'un répertoire musical du XVII^{ème} Siècle.

* 25 000 F à Anatole Production à titre d'acompte pour «*OmBiasy*» création musicale «*rock, jazz, fusion*» de René Andriantavy et l'organisation d'«*Athina*» spectacle de danse Rap de la Compagnie Accrorap.

* 2 500 F à l'Association Atelier Musical de Serre-Les-Sapins pour le spectacle de chanson «Des mots pour Conter» de Raoul Gagliolo groupe Pantai.

* 8 000 F à l'Association Los Production pour la présentation et la promotion de jeunes groupes régionaux leaders en particulier «Horace Pinker» et «Artistes réalistes».

* 15 000 F à la Compagnie du Courant d'Air pour le spectacle chorégraphique «Quai des Confidences».

* 10 000 F à l'Association l'Enversdescorps pour «La chaise à la Peau Blanche» de Benoît Lesage et la création de l'Atelier de Recherche Chorégraphique de Morteau.

* 15 000 F à la Compagnie La Salamandre pour la création du spectacle de rue «Gong».

* 5 000 F à la Compagnie Tournesol pour la réalisation et la présentation d'un spectacle aérien en plein air.

g) exceptionnelle à l'Association Etoile St-Ferjeux pour la rénovation du Centre de vacances de Noël-Cerneux

A l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé de verser à l'Association Etoile St-Ferjeux une subvention exceptionnelle de 15 000 F pour la rénovation de son centre de vacances.

h) à l'Association Féminin-Pluriel dans le cadre du FAVA

Adopté à l'unanimité (montant de la subvention : 5 000 F).

i) au sport bisontin de haut niveau - Contrats d'objectifs «sports collectifs» - Saison 1993/1994 - 2^{ème} répartition (actualisation)

A l'unanimité, le Conseil Municipal a adopté la répartition de subventions suivante :

Clubs	Niveau	Discipline	Montant
ESB «F»	Nle 1.A	Hand-ball	20 004 F
BRC «Football»	C.N.1	Football	133 004 F
BBC	Pro B	Basket-ball	68 004 F
BHC	Nle 2	Hockey/glace	6 002 F
ESB «M»	Nle 2	Hand-ball	46 004 F
ASQP «Volley-Ball»	Nle 2	Volley-ball	15 002 F
Total			288 020 F

j) au sport bisontin de haut niveau - Contrats d'objectifs «sports individuels» - Répartition 1995

A l'unanimité, le Conseil Municipal a adopté la répartition de subventions suivante :

La Française	10 000 F
La St-Claude	7 500 F
ASPTT Tennis de Table	7 500 F
SNB Canoë-Kayak	100 000 F
SNB Natation	5 000 F
SNB Aviron	7 500 F
Etrier Bisontin	12 500 F
PKA	7 500 F
PSB Athlétisme	20 000 F
CPB	130 000 F
Balise	12 500 F
Centre Ecole Parachutisme	10 000 F
FC Judo	80 000 F
Amicale Cycliste Bisontine	7 500 F
Centre Handicapés P. Croppet	5 000 F

7 - Manifestation «CIRKABZAC 95» - Convention avec l'Association Régionale de Promotion des Arts du Cirque - Attribution d'une subvention

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

1) a autorisé M. le Maire à signer l'avenant à la convention passée avec l'ARPAC pour l'organisation de diverses animations sur la ville et les quartiers dans le cadre de la manifestation CIRKABZAC 1995 du 12 au 21 mai 1995,

2) a décidé de verser à cet effet à l'ARPAC une subvention de 30 000 F.

8 - Contrats Emploi-Solidarité - Mesures d'accompagnement - Convention avec la Mission Locale pour l'Emploi de Besançon - Participation de la Ville au Fonds Mutualisé de formation des CES

A l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé de participer au Fonds Mutualisé CES à hauteur de 370 500 F pour l'exercice 1995, et a autorisé M. le Maire à signer la convention à intervenir entre la Ville de Besançon et la Mission Locale fixant les modalités de cette participation.

9 - Fonds partenarial pour l'insertion professionnelle des jeunes - Convention

A l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé de cofinancer avec l'Etat au titre du fonds partenarial le recrutement à la Mission Locale d'un conseiller plus directement chargé d'accompagner les jeunes issus des CES Ville et CCAS dans leurs démarches de recherche d'emploi (financement à la charge de la Ville et du CCAS : 90 000 F).

M. le Maire a été autorisé à signer la convention à intervenir avec l'Etat, la Mission Locale et le CCAS.

10 - Corps des Sapeurs-Pompiers - Acquisition d'une échelle pivotante automatique - Retard de livraison - Pénalités de retard

Adopté à l'unanimité.

11 - Groupe Scolaire Jean Boichard - Remise partielle de pénalité pour l'Entreprise EGR

Adopté à l'unanimité.

12 - Abattoir public des Tilleroyes - Exécution du jugement du Tribunal Administratif

A l'unanimité, le Conseil Municipal a autorisé M. le Maire à rechercher l'emprunt nécessaire au versement, à titre d'avance recouvrable, au concessionnaire de l'abattoir de la somme destinée au règlement du litige qui l'oppose à CEGF.

13 - Halte Nautique - Avenant à la convention de délégation de gestion du 25/5/1993 au profit de l'OTSI

A l'unanimité, le Conseil Municipal a autorisé M. le Maire à signer un avenant à la convention de délégation de gestion de la halte nautique, pour la mise à disposition d'un ensemble immobilier dit «Maison Eclusière» (situé Pont de la République - Ile St-Pierre).

14 - Développement Economique - Pépinière d'entreprises 3, rue Violet -
Délégation de gestion - Choix du concessionnaire et adoption du contrat de concession

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- à décidé de confier la gestion et l'animation de la pépinière d'entreprises, sise 3 rue Violet à Besançon, à l'Association Rive Boutique de Gestion,

- a autorisé M. le Maire à signer la convention à intervenir,

- a accepté le principe du versement d'un montant de 50 000 F pour l'accueil de chaque créateur d'entreprises.

15 - Développement de l'Artisanat - Charte de partenariat Ville de Besançon/
Chambre de Métiers du Doubs

A l'unanimité, le Conseil Municipal a autorisé M. le Maire à signer une charte de partenariat avec la Chambre de Métiers du Doubs matérialisant un programme qui prévoit :

- d'associer les artisans au développement et au rayonnement de la cité,

- de favoriser le développement de ce secteur d'activités,

- de conduire de façon partenariale les actions de revitalisation économique,

- d'étudier l'implantation d'un secteur réservé à l'artisanat d'art.

16 - Coopération décentralisée :

- a) Projet de développement local à Douroula - Modification de la délibération du Conseil Municipal du 13 janvier 1988 - Convention avec le Comité de Jumelage de Douroula

A l'unanimité moins 9 abstentions, le Conseil Municipal :

1) a décidé de modifier la délibération du 13 janvier 1988 qui augmentait de 2 centimes le prix du mètre cube d'eau consommée à Besançon pour le financement de projets d'adduction d'eau au Burkina-Faso dans le cadre du programme Solidarité-Eau, en décidant que ces 2 centimes par mètre cube d'eau consommée serviront désormais à financer dans les 12 villages de Douroula des projets de développement local,

2) a autorisé M. le Maire à signer la convention à intervenir avec le Comité de Jumelage de Douroula pour la mise en oeuvre d'un programme local de développement de cette région burkinabé,

3) a décidé de solliciter dès à présent une subvention de 1 108 520 F auprès du Ministère de la Coopération pour ce projet.

b) Programme européen ECOS - Convention entre l'Association Française du Conseil des Communes des Régions d'Europe et la Ville de Besançon - Convention avec Energie Cités

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

1) a accepté la subvention de 68 850 ECU (soit environ 450 000 F) allouée pour le projet ECOS par la Commission des Communautés Européennes et versée à la Ville de Besançon par le Conseil des Communes et Régions d'Europe,

2) a autorisé M. le Maire à signer la convention à intervenir avec l'Association Française du Conseil des Communes et Régions d'Europe pour l'octroi de ladite subvention,

3) a décidé l'encaissement en recette, au fur et à mesure des versements de cette subvention et la réaffectation des fonds reçus à Energie Cités dans le cadre d'une convention de prestations de services que M. le Maire est autorisé à signer.

17 - Programme de travaux 1995 :

a) Eclairage public

Adopté à l'unanimité (montant : 1 800 000 F répartis ainsi) :

- Remplacements suite à accidents de circulation et vandalisme	300 000 F
- Grosses réparations	300 000 F
- Travaux de liaison avec EDF	100 000 F
- Travaux de rénovation	500 000 F
- Travaux d'extension	600 000 F

b) Assainissement

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a adopté le programme 1995 de travaux, qui se répartit ainsi :

- Réseau d'assainissement	10 239 800 F HT
- Station d'épuration	6 000 000 F HT
- Equipements du service	610 000 F HT

c) Eaux

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a adopté le programme de travaux pour l'année 1995 dont le financement est prévu au budget 1995 du service.

d) dans les équipements sportifs

Adopté à l'unanimité, pour une dépense globale de 2 319 000 F. L'aide financière du Département sera sollicitée pour certains des travaux prévus.

e) Voirie - Travaux d'investissement confiés à l'entreprise

Adopté à l'unanimité.

18 - Parc Automobile :

a) Programme d'acquisition de véhicules et de matériels divers pour l'année 1995

Adopté à l'unanimité.

b) Acquisition de pièces de réparations pour les véhicules de marque RVI pour l'année 1995

Adopté à l'unanimité (montant minimum : 50 000 F TTC - montant maximum : 600 000 F TTC).

19 - Exercice 1995 - Transports urbains - Programme d'investissement

Adopté à l'unanimité pour une somme de 19 498 KF.

20 - Forêts communales :

a) Destination des coupes à marquer en 1995

Adopté à l'unanimité.

b) Missions d'ingénierie et technique confiées à l'ONF dans le cadre des travaux 1995

Adopté à l'unanimité.

c) Programme des travaux de gestion forestière 1995

Adopté à l'unanimité.

21 - Jardins du Casino - Rénovation - Adoption du projet - Demande de subvention au Conseil Général

A la majorité, 3 Conseillers ayant voté contre et 9 s'étant abstenus, le Conseil Municipal a adopté ce projet estimé à 3 600 000 F dont 1 100 000 F pour les abords du CDN. Une subvention sera sollicitée du Conseil Général.

22 - Tunnel sous la Citadelle - Approbation du bilan intermédiaire

A l'unanimité, le Conseil Municipal a approuvé ce bilan intermédiaire arrêté à 105 MF qui seront financés pour 16 MF par la Région, 16 MF par le Département et 73 MF par la Ville de Besançon.

23 - Palais Granvelle - Travaux de couverture - Adoption de la 8^{ème} tranche de travaux

A l'unanimité, le Conseil Municipal a adopté ce projet estimé à 1 500 000 F TTC qui seront financés pour 750 000 F par l'Etat, 375 000 F par le Département et 375 000 F par la Ville.

24 - Station de Pompage de Chenecey-Buillon - Travaux de sécurisation du barrage de la prise d'eau - Construction d'une passe à kayak - Adoption du projet

A l'unanimité, le Conseil Municipal a adopté ce projet estimé à 360 000 F HT et a décidé de renouveler sa demande d'aide financière auprès du Conseil Général.

25 - Contrat de Ville - Actions gérées par la Mission DSU - Demandes de subventions pour la programmation 1995 et attribution de subventions

Adopté à l'unanimité.

26 - Parc Scientifique et Industriel des Montboucons - Ratification de la décision du Comité du Syndicat Mixte sur l'étude de faisabilité

Adopté à l'unanimité.

27 - Secteur Sauvegardé centre-ville - Constitution de la commission locale

A l'unanimité, le Conseil Municipal a désigné les élus et fonctionnaires municipaux qui participeront à cette commission :

- élus (déjà retenus pour participer à la Commission Locale du secteur sauvegardé de Battant) :

. M. le Maire (co-président)

. M. PONÇOT

. Mme BULTOT

. M. FERREOL

. M. TABOURNOT

. Mme FOSLCHWEILLER

- fonctionnaires :

. Mme le Conservateur Général des Bibliothèques

. Mme le Directeur du Service Culturel

. M. le Directeur Général des Services Techniques ou son représentant

. M. le Directeur du Service Urbanisme ou son représentant

. M. l'Ingénieur chargé de l'opération.

28 - Opération «50 quartiers» - Subvention pour expertise complémentaire sur le site Brulard

Adopté à l'unanimité.

29 - Bilan des Déclarations d'Intention d'Aliéner du 22 juillet au 31 décembre 1994

L'Assemblée Communale a donné acte de ce bilan à M. le Maire.

30 - Acquisitions :

a) Rue de Velotte - Acquisition à Mme BARBOTTE

Adopté à l'unanimité (surface acquise : 68 m² pour 14 960 F).

b) Chemin des Montboucons - Acquisition aux Consorts JEANNOT

Adopté à l'unanimité (surface acquise : 1 ha 0 a 43 ca pour un prix global de 110 000 F).

c) Rue Pointelin - Acquisition d'une bande de terrain à M. GRAPPIN

Adopté à l'unanimité (M. GRAPPIN n'a pas pris part au vote) (surface acquise : 55 m²). La Ville versera à M. GRAPPIN une indemnité de 2 100 F pour perte de clôture).

31 - Aliénations :

a) Avenue de Bourgogne - Cession de garage à M. PARRET

Adopté à l'unanimité (montant de la cession : 26 000 F).

b) Cession gratuite ZAC Combe Saragosse à l'ensemble des riverains rue Viollet le Duc

Adopté à l'unanimité.

c) Chemin du Fort de Bregille - Aliénation à M. CONSTANTIN et à Mme POURCEL

Adopté à l'unanimité (surface cédée : 14 m² pour le prix global de 3 500 F).

32 - Echange de terrain chemin des Relançons avec Mme CHALMIN

Adopté à l'unanimité (surface cédée : 4 a 54 ca - surface acquise : 29 ca) (échange sans soulte ni redevance).

33 - Affaires diverses - Questions orales

Question orale de M. NACHIN, Conseiller Municipal, sur la situation de l'Entreprise SM2E

Suite à un article paru dans l'Est Républicain le 9 février dernier, rapportant des propos tenus par le PDG de SM2E faisant état de pertes importantes sur l'exercice 1994 et du retrait éventuel de la Société MITSUBISHI du capital de cette entreprise, M. NACHIN a demandé à M. le Maire des précisions sur les aides apportées à celle-ci et sur ses perspectives d'avenir.

M. le Maire a rappelé qu'en 1988, la Ville a racheté à la Société VEGLIA pour la somme de 5,5 MF le bâtiment industriel qu'elle a ensuite loué jusqu'en 2002 à la Société SM2E, location assortie d'une promesse de vente.

En 1990, la Société MITSUBISHI est entrée dans le capital de SM2E.

En regard des investissements envisagés par MITSUBISHI sur le site et afin de maintenir cette activité à Besançon, les collectivités locales (Région, Département, Ville) ont conclu un accord :

. chaque collectivité contribue à hauteur de 2 MF au développement de la société

. en contrepartie, SM2E s'engage à investir 16 MF et prévoit l'embauche de 200 personnes.

La Ville et le Département du Doubs ont effectivement apporté 2 MF, la Région n'a contribué qu'à hauteur de 600 000 F.

SM2E a investi la somme prévue, mais n'a embauché que 68 personnes. Les effectifs au 31.12.1994 sont de 265, ils étaient de 197 au 31.12.1990.

A noter que SM2E paie un loyer annuel à la Ville qui aura perçu à ce titre 6,5 MF entre 1991 et fin 1995.

. SM2E, qui a bénéficié d'une exonération de taxe professionnelle de 1987 à 1992 est redevable à ce titre pour la part communale de :

685 757 F en 1993

764 542 F en 1994

773 610 F en 1995 (estimation).

. SM2E s'acquitte de la taxe foncière, ce qui représente 159 000 F en 1992, 168 900 F en 1993 et 180 900 F en 1994.

L'activité de MITSUBISHI est restée performante dans le domaine de l'automobile et de la micro-électronique ; par contre, MITSUBISHI rencontre des difficultés de développement en Europe dans le domaine des communications.

MITSUBISHI cherche effectivement à se désengager mais ne le fera qu'après avoir trouvé un repreneur.

Les collectivités et l'entreprise ont pris des risques mais leurs engagements ont permis de maintenir et développer les activités de la Société SM2E à Besançon.

La séance a été levée à 21 heures 40.

Hôtel de Ville, le 13 avril 1995
Le Maire,
Robert SCHWINT.

Vu pour être affiché
conformément à la loi,
Le 13 avril 1995,
Pour le Maire,
L'Adjoint,